

5 – EPREUVES ORALES D'ADMISSION

5.1 – Epreuve d'entretien à partir d'un dossier (EED)

5.1.1 - Rappel du cadre réglementaire.

L'épreuve porte:

- *d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;*
- *d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites **et/ou** orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.*

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excèdent pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

Dans la conduite de sa réflexion sur la seconde partie, le candidat peut, s'il le juge pertinent, faire référence au document présenté et analysé en première partie. Ce n'est cependant pas une exigence de l'épreuve. Comme il est indiqué dans la note de présentation de l'épreuve mise en ligne en septembre 2013 sur le site du Ministère de l'Education nationale, il a été décidé que « dans chacune des deux parties de l'épreuve, l'exposé du candidat n'excédera pas quinze minutes ».

Remarques générales

Pour réussir cette épreuve, les candidats devront réinvestir les outils académiques et didactiques acquis au cours de leur préparation afin d'analyser un document authentique en langue anglaise ainsi que des productions d'élèves assorties de documents de cadrage. Des indications utiles concernant ce premier aspect de l'épreuve figurent plus loin.

Mais le jury tient à rappeler qu'au-delà de ces compétences, l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier nécessite une préparation méthodologique rigoureuse, et que le format de l'épreuve doit être maîtrisé. Il n'est donc pas acceptable que le candidat s'enquière des modalités de l'épreuve auprès du jury avant de prendre la parole en anglais.

Ainsi, un entraînement régulier permettra une gestion satisfaisante du temps de préparation de deux heures. Celles-ci devront être consacrées à un travail de lecture et d'analyse permettant aux candidats de proposer des prestations homogènes dans les deux parties de l'épreuve. Comme lors des années précédentes, le jury a pu entendre cette année encore des prestations relativement équilibrées et d'une durée satisfaisante.

Par ailleurs, le jury tient à insister sur le rôle crucial de l'entretien qui suit la prestation des candidats. Ces derniers ne doivent donc pas considérer (et encore moins manifester sans retenue) que l'épreuve est terminée une fois leur conclusion achevée. L'entretien obéit à un triple principe :

- permettre au candidat, le cas échéant, de se saisir des questions du jury pour rectifier ses propos ;
- approfondir les pistes de réflexion proposées au cours de l'exposé ;
- orienter la démonstration sur des aspects non mentionnés au cours de l'exposé.

Les questions du jury ont *toujours* vocation à valoriser les prestations : nombreux sont les candidats qui l'ont très bien compris, faisant preuve d'une souplesse et d'une réactivité qui sont tout à leur avantage.

Enfin, le jury souhaiterait rappeler que la richesse des micro-analyses proposées repose en grande partie sur le recours éclairé à un lexique spécialisé précis, tant dans la partie en anglais (avec notamment le vocabulaire sémiotique de l'analyse filmique) que dans la partie en français (termes didactiques). Ce bagage scientifique a permis aux meilleurs candidats d'enrichir leurs analyses et leurs diagnostics des productions d'élèves, donnant lieu non seulement à des prestations de qualité mais également à de riches approfondissements en entretien.

5.1.2 - Première partie en anglais

Les attentes

Dans cette partie de l'épreuve, il est demandé aux candidats de présenter mais surtout d'analyser un document audio ou vidéo en lien avec la notion ou la thématique retenue pour le dossier. Cette notion ou thématique est explicitement mentionnée sur le sujet et provient des programmes de collège et de lycée dans leur ensemble.

En amont de l'épreuve, il est ainsi fortement recommandé aux candidats de se reporter aux textes officiels et aux documents qui les glosent (en particulier sur le site Eduscol). Les thématiques et notions sont formulées en français : nous rappelons que leur richesse et leur caractère polysémique ne doivent pas être réduits par le recours malheureux à une traduction univoque apprise par cœur pour l'épreuve.

Ainsi, pour la notion « lieux et formes du pouvoir » du cycle terminal, réduire « lieux » au nom anglais '*places*' ('*a particular position, area, or point in space*' selon l'*Oxford English Dictionary*) peut par exemple limiter la prestation du candidat à une simple litanie de considérations paraphrastiques. A titre d'exemple, le sujet EED 12 soumettait à l'analyse du candidat la bande-annonce du film de Clint Eastwood intitulé *J. Edgar*. Ce film biographique sorti en 2011 retrace la vie et la carrière de John Edgar Hoover, figure historique controversée qui fut le premier directeur du FBI. Etablir une équivalence stricte entre « lieux du pouvoir » et '*places of power*' a pu conduire certains candidats à s'efforcer de rendre compte de tous les lieux emblématiques du pouvoir qui défilaient à l'écran : Washington D.C., le Capitole, ou encore le quartier général du FBI. La bande-annonce n'était dès lors envisagée que comme l'histoire de la progression professionnelle de cet homme au sein de tous ces hauts lieux du pouvoir américain, sorte de *cursus honorum* perverti où un homme bon devenait mauvais. Les candidats étaient confortés dans cette lecture manichéenne par la voix off qui insiste sur des oppositions et

généralisations stéréotypées ('good men', 'evil', 'even great men can be corrupted'). Si cette dimension est certes présente dans la bande-annonce, une réflexion plus aboutie sur la notion de « lieux du pouvoir » pouvait faire penser à d'autres acceptions de « lieux » telles que 'site' ('a place where a particular event or activity is occurring or has occurred' selon l'OED) ou encore 'locus' ('the effective or perceived location of something abstract' selon la même source). Ainsi pouvait par exemple émerger l'ambivalence d'un pouvoir qui se manifeste également dans la rue et remet en cause le pouvoir fédéral, puisqu'apparaissaient à l'écran les manifestations du mouvement des droits civiques. Plus largement, les meilleurs candidats ont su mettre à profit la polysémie du terme « lieux » pour mener une réflexion sur le rôle du cinéma en tant que lieu de mémoire où l'histoire est non seulement représentée mais peut également se voir revisitée par la mise en images. Les analyses esthétiques sur les mouvements de caméra et changements de perspectives pouvaient dès lors servir à éclairer une visée potentiellement didactique de ce film biographique, perceptible dès la bande-annonce.

On l'aura compris, l'exercice ne saurait donc se limiter à une restitution du contenu informationnel du document audio ou vidéo proposé, mais bel et bien à une analyse éclairée par la notion ou la thématique proposée. Le jury déplore cette année encore des prestations de candidats qui ne mentionnent la notion qu'à titre indicatif dans leur introduction, pour ensuite n'y revenir que sous la forme de remarques allusives. L'entretien consiste dès lors à tenter de faire expliciter les liens que les candidats ont cherché à établir avec la notion ou la thématique, alors que ces connexions auraient dû contribuer à l'architecture même du propos. Un candidat incapable de problématiser un document en fonction d'une notion qui lui est centrale sera-t-il en mesure de préparer ses élèves de cycle terminal à l'épreuve orale du baccalauréat, qui repose sur un dossier élaboré en lien avec une notion au programme ?

Analyse et exploitation du document

Le jury tient tout d'abord à rappeler que l'épreuve ne se réduit pas à une compréhension-restitution du document audio ou vidéo proposé : trop de candidats envisagent en effet le document comme un script, le citent, pour ensuite reformuler la citation en guise d'analyse. Une telle paraphrase ne saurait permettre au jury d'évaluer les qualités critiques des candidats. De même, les commentaires ponctuels ('the speakers are articulate') ou les jugements psychologisant sur les personnages ('he is in denial') ne sauraient se substituer à une analyse des procédés sémiotiques propres à susciter des réactions chez l'auditeur ou le spectateur.

Pour mener un véritable travail d'analyse, c'est-à-dire de décomposition de ce qui se donne comme un ensemble afin d'en apprécier les différents éléments, les candidats devront prendre en compte la spécificité des documents. Ainsi, une bande-annonce propose des extraits d'un film dans le but d'en faire la promotion, une interview consiste à interroger quelqu'un sur ses actes, ses idées ou ses projets pour ensuite diffuser le résultat de cet échange, un documentaire a une visée didactique... Les documents proposés peuvent également prendre la forme d'extraits de films, d'émissions radiophoniques, de discours, ou de saynètes. Il conviendra dès lors de s'interroger sur les enjeux du document : d'où provient-il ? Qui l'a réalisé ? Dans quel but ? Quels sont les codes traditionnels de ce format ? Comment l'effet recherché est-il produit ?... Pour étayer leurs observations, les candidats devront se concentrer sur les éléments pertinents du document, qu'ils soient explicites ou implicites. Ceux-ci devront être soigneusement sélectionnés et hiérarchisés.

La présentation des candidats doit prendre la forme d'un discours bien construit, argumenté et dynamique. Dans le temps de préparation imparti, il est recommandé aux candidats, après avoir mené à bien le travail analytique décrit plus haut, de faire l'effort de ramasser leurs questionnements sous la forme d'une problématique puis de bâtir un plan autour de deux, trois ou quatre grandes idées directrices. La problématique a en effet vocation à rendre compte des tensions mises au jour par la

confrontation de la notion ou thématique avec le document. Ainsi, le jury a apprécié cette année les nombreuses prestations où se déployait une démonstration dynamique et progressive. Un tel souci didactique est tout à l'avantage des candidats car il permet des approfondissements ciblés lors de l'entretien à partir d'étapes clairement identifiables de la démonstration. Rappelons cependant que le jury est pleinement conscient que les candidats ont un temps de préparation limité, et ne s'attend pas à des exposés exhaustifs. C'est le rôle de l'entretien que de permettre des approfondissements des repérages et pistes d'analyses proposés.

Enfin, le jury se félicite du fait que la plupart des candidats ont su mettre à profit les rappels méthodologiques des rapports précédents et font désormais une distinction claire entre l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier (EED) et l'épreuve de mise en situation professionnelle (EMSP). A toutes fins utiles, le tableau ci-dessous récapitule les attentes des deux épreuves. De même, les candidats qui évoquent dans la partie en anglais de l'EED des pistes d'exploitation pédagogique pour le document 1, confondant les deux parties de l'épreuve (partie dite « universitaire » et partie dite « didactique »), se font heureusement de plus en plus rares.

EED	EMSP
Un document audio ou vidéo + une notion ou thématique (programmes de collège et de lycée)	Un dossier composé de plusieurs documents, rattaché à un niveau (collège ou lycée)
1 ^è partie : la notion retenue éclaire l'analyse du document.	1 ^è partie : l'analyse des documents mène à la notion
2 ^è partie : le candidat part de productions d'élèves. Sa démarche va donc démarrer en aval du cours et visera à réfléchir sur les acquis et les besoins identifiables dans ces productions (comment consolider les premiers et répondre aux seconds ?)	2 ^è partie : le candidat doit envisager des objectifs communicationnels, culturels et linguistiques dans le cadre d'une séquence pédagogique. Sa démarche va démarrer en amont du cours et visera à réfléchir à la manière de favoriser des acquis nouveaux.

Les connaissances

Pour réussir cette partie de l'épreuve d'EED, il n'est nullement attendu des candidats de mobiliser une culture encyclopédique extrêmement pointue sur le monde anglophone dans son entier. S'il n'est bien entendu pas interdit de faire appel à ses connaissances sur un sujet donné, leur placage sur un document au détriment d'une analyse approfondie peut en revanche desservir les candidats. Ainsi, à propos de la chanson '*Sister Suffragette*' extraite du film *Mary Poppins* (EED 2), il n'était pas souhaitable que les candidats se livrent à un rappel historique de cinq minutes (soit un tiers du temps de parole imparti) sur le militantisme du groupe *Women's Social and Political Union*. De tels développements empêchaient en effet de véritablement analyser le caractère potentiellement parodique d'une mise en scène et en voix de ce chant qui se voulait très engagé par les studios Disney.

En revanche, les candidats ne sauraient faire l'économie de certains repères culturels disciplinaires et généralistes élémentaires que l'on est en droit d'attendre de tout angliciste se destinant au métier d'enseignant. Ainsi, à propos de la bande-annonce de *Jane Eyre*, adaptation cinématographique du roman éponyme de Charlotte Brontë (EED 26), il n'est pas apparu déraisonnable au jury d'attendre des candidats qu'ils repèrent l'arrière-plan victorien dans la représentation de l'éducation, des relations

hommes-femmes ou des conventions sociales. En revanche, pour rendre compte d'un extrait du documentaire *Cue the Queen : Celebrating the Christmas Speech* sur un discours célèbre du roi George VI, le jury ne souhaitait pas nécessairement que les candidats soient en mesure d'évoquer les circonstances historiques qui ont conduit le roi à monter sur le trône suite à l'abdication de son frère Edouard VII. Par ailleurs, le jury souligne qu'un précis culturel (GRELLET, Françoise. *A Cultural Guide: Précis culturel des pays du monde anglophone*. Paris : Nathan, 2008) est mis à la disposition des candidats en salle de préparation.

Enfin, rappelons que les sujets peuvent faire référence à différentes époques et différentes aires du monde anglophone, sans se limiter à des documents se rapportant à l'Angleterre ou aux Etats-Unis contemporains. Au cours de la session 2017, les candidats ont par exemple été amenés à réfléchir sur l'adaptation cinématographique de romans tels que *Jane Eyre* (EED 26) ou *The Scarlet Letter* (EED 23), sur la révolte des Luddites (EED 16), sur la construction et la déconstruction du mythe américain de Thanksgiving (EED 4), sur l'héritage shakespearien dans la culture et la société britanniques à l'occasion du 400^e anniversaire de la mort du dramaturge (EED1), sur la représentation de la Prohibition dans *Scarface* (EED 10), ou encore sur la place de l'anglais britannique dans le Commonwealth à l'occasion de la mort du poète antillais Derek Walcott (EED 6). En réinvestissant avec profit leur bagage disciplinaire et en faisant preuve de bon sens et de réactivité, les candidats les mieux entraînés ont proposé des analyses tout à fait convaincantes pour lesquelles le jury a attribué de très bonnes voire d'excellentes notes.

Conseils pratiques et méthodologiques

Le jury conseille aux candidats, au cours de leur préparation, de prendre des notes sur le contenu informationnel des documents proposés, en prêtant une attention particulière non seulement aux propos des différents locuteurs, mais à la manière dont le document commence et s'achève, aux différentes spécificités du document audio (rythme, débit, intonations, accents de mot, en particulier contrastifs, et accents de phrase) et vidéo (montage, cadrages, images, bande-son et musique). Ces notes permettront aux candidats, lors de l'entretien avec le jury, de répondre aux questions en se reportant aux repérages effectués. Réaliser une transcription exhaustive serait certes fastidieux et inutile, mais il peut cependant être intéressant de s'appuyer sur quelques citations significatives du document.

De même, les candidats veilleront à organiser leurs feuilles de brouillon (en les numérotant ou en utilisant un code couleur dans leur prise de notes, par exemple), de façon à ne pas perdre un temps précieux à rechercher une information au cours de la présentation. En quinze minutes seulement, il convient d'éviter les longs silences résultant d'une recherche plus ou moins frénétique de telle ou telle citation sur les feuilles de brouillon. Pour présenter une analyse approfondie d'un document à la lumière d'une notion ou thématique en un temps aussi limité, le débit de parole et la densité du propos doivent être adaptés.

D'autre part, le jury déplore une méconnaissance plus ou moins grave des outils sémiotiques, didactiques, voire même linguistiques, nécessaires à la réalisation de l'exercice. Pour commencer par ces derniers, il apparaît regrettable à ce niveau que les candidats ne soient pas en mesure de qualifier des paroles ou des personnages autrement que par des adjectifs comme 'good', 'bad', 'dark', 'important', introduits par des formulations pauvres ou scolaires ('we can see', 'we can hear', 'there is'). Le jury souligne la nécessité d'un tel travail d'enrichissement lexical, condition nécessaire au déploiement d'une pensée fine et nuancée.

Concernant les outils scientifiques, les repérages effectués ne sauraient être probants s'ils ne sont pas suivis d'analyses en lien avec la notion ou la thématique retenue. A propos de la bande-annonce de *The Scarlet Letter* réalisé par Elisabeth Berry en 2015 (EED 23), le jury fut par exemple bien moins convaincu par un repérage tel que '*it takes place in the forest: we can see trees in the background*' que

par l'analyse suivante : *'the forest comes to epitomise the great outdoors, a place of exposure for Hester'*. De même, les candidats furent amenés à analyser une performance comique jouée à Stratford-upon-Avon à l'occasion des 400 ans de la mort de Shakespeare, où des acteurs et actrices célèbres se disputent à propos de ce qui serait la véritable interprétation à donner au vers shakespearien *'To be, or not to be – that is the question'* (EED1). Recourir à la notion de parodie ou à la catégorie du carnavalesque permettait de rendre compte de la complexité du statut de personnage d'Hamlet. Erigé en archétype, le Prince du Danemark devenait par le biais de la parodie le lieu complexe d'une interrogation sur les visages multiples qui seraient les plus appropriés pour l'incarner, d'un acteur roux (Tim Minchin) à une femme âgée (Dame Judi Dench), sans oublier un acteur noir (Paapa Essiedu) et même le Prince Charles lui-même à la fin du sketch. En partant de ce personnage, la saynète prenait dès lors une forte dimension politique et pouvait se lire non seulement comme une commémoration de Shakespeare, mais également comme une célébration des visages multiples du Royaume-Uni d'aujourd'hui.

Le dernier conseil du jury concerne l'attitude à adopter par les candidats lors de l'entretien. Rappelons-le, cet échange a toujours vocation à permettre aux membres du jury de valoriser la prestation du candidat. Il appartient au candidat d'adopter une attitude ouverte, d'accueillir les pistes proposées par le jury comme autant d'opportunités d'approfondir leur réflexion, et de véritablement s'engager dans leurs réponses sans adopter un ton interrogatif qui donne l'impression désagréable que le candidat attend l'assentiment du jury.